Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2015)
Heft: 2068

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tarifs sur la carte de leurs menus?

Les consommateurs, c'est-à-dire tout le monde, sont – ou devraient être – les premiers bénéficiaires du franc fort. La précédente envolée du franc, passé de 2008 à 2011 de 1,60 à 1,20 euro, n'avait pas entraîné une baisse concomitante du prix des produits étrangers (DP 1924). La révolte des consommateurs avait convaincu le Conseil fédéral de renforcer la loi sur les cartels pour combattre les prix importés abusifs (DP 1932). Trois ans de stabilisation du franc par la BNS, un *lobby* conjoint syndicalo-patronal (DP 1995) spécialement efficace au Conseil national (DP 2041), ont enterré la révision de la loi.

Les détaillants suisses, frileux en 2011, ont été plus réactifs après le 15 janvier 2015. Plusieurs enquêtes journalistiques constatent de réelles baisses de prix après la chute de l'euro. Le surveillant des prix confirme ces analyses, mais affirme que l'on pourrait faire mieux. C'est également l'avis de la commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats, qui a approuvé, sans opposition, une initiative parlementaire pour lutter contre les prix à l'importation surfaits. Son auteur, le radical appenzellois Hans Altherr, entend réactiver la révision de la loi sur les cartels enterrée il y a six mois par le Conseil national.

Sans reprendre la totalité de la large réforme proposée début 2012 par le Conseil fédéral, Altherr s'en prend directement aux entreprises importatrices officielles qui peuvent imposer leurs prix en Suisse parce qu'il est extrêmement difficile de faire des importations parallèles par un autre canal. La loi actuelle permet de combattre l'abus des entreprises dominantes. Mais, restriction subtile, une entreprise est considérée comme dominante si elle peut agir de manière indépendante tout au long de la chaîne, face à ses concurrents, ses acheteurs et ses fournisseurs. Un importateur officiel suisse qui se voit imposer par le fabricant étranger des prix fixes est donc à l'abri des sanctions prévues par la loi. Hans Altherr propose de s'attaquer à l'avenir aux entreprises *«relativement dominantes»* dont l'activité ne permet pratiquement pas d'acheter ailleurs. En donnant son feu vert à Altherr, la commission du Conseil des Etats constate que son initiative propose une solution appliquée en Allemagne.

Est-ce le début de la fin des prix importés abusifs par une réforme de la loi sur les cartels? Nous en sommes encore loin. Selon la procédure parlementaire, la commission du Conseil national doit d'abord se prononcer. En cas d'accord, le projet revient à la commission des Etats. Celle-ci, en collaboration avec les experts de l'administration, devra examiner les conséquences de la proposition Altherr. Elle pourrait éventuellement nuire aux exportateurs suisses qui pratiquent des prix différents selon les pays.

Au rythme helvétique, et compte tenu de la force des *lobbies*, le scénario de la précédente révision risque fort de se répéter: un enterrement quand le temps aura émoussé l'émotion face aux prix abusifs.

Ce magazine est publié par Domaine Public, Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour tablettes, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre licence CC: publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous

pouvez aussi soutenir DP par un don.

Index des liens

Une Suisse schizophrène
http://www.domainepublic.ch/articles/27197
http://www.domainepublic.ch/articles/27093

Le pouvoir transformateur de la numérisation et du web illustré par DP
http://4digitalbooks.com/
http://www.abebooks.com/
https://www.kickstarter.com/
http://www.ulule.com/
http://fr.ulule.com/les-marges/
http://www.lulu.com/
http://www.createspace.com/
http://www.bod.com/
http://www.thebookedition.com/
http://www.copyquick.ch/
http://www.edubook.ch/
http://www.domainepublic.ch/articles/26730

La science anglaise fait son cinéma
http://fr.wikipedia.org/wiki/Stephen_Hawking
http://fr.wikipedia.org/wiki/Alan_Turing

Franc fort: et les avantages collatéraux?
http://www.domainepublic.ch/articles/27093
http://www.domainepublic.ch/articles/27153
http://www.domainepublic.ch/articles/18452
http://www.domainepublic.ch/articles/19000
http://www.domainepublic.ch/articles/23416
http://www.domainepublic.ch/articles/25914
http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4915/445960/f_n_4915_445960_445961.htm
http://www.parlament.ch/f/mm/2015/Pages/mm-wak-s-2015-01-26.aspx
http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20140449
http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19950278/index.html#a4